

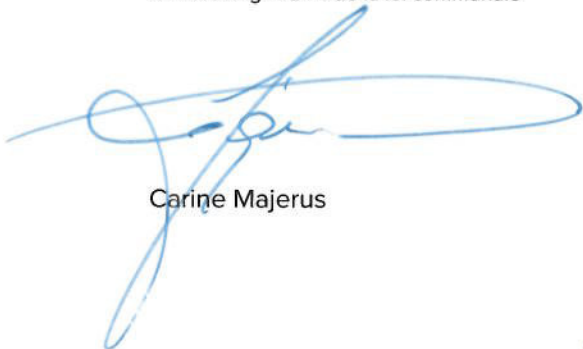
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Kahlenberg et dans la rue du Pont à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant l'exploitation de deux stands de vente. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Kahlenberg et rue du Pont à Grevenmacher**
Début : **Jeudi 16 mars 2023 à 07h00**
Fin : **Lundi 20 mars 2023 à 17h00**
Motif : Exploitation de deux stands de vente
Règlement : GRE-040-2023

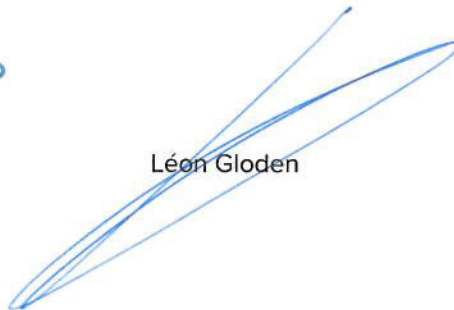
Grevenmacher, le 10 mars 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

Le bourgmestre,



Léon Gloden

